



Délibération Municipale n° 2025-68

Extrait du registre des Délibérations

SEANCE DU 02 décembre 2025

MEMBRES EN EXERCICE

En exercice	Présents	Représentés	Absents	Votants	Quorum
23	16	4	3	20	12

OBJET : Délibération relative à l'attribution une subvention complémentaire au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ ET LE DEUX DÉCEMBRE à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réunie en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Date de la convocation : 25 novembre 2025

PRESENTS : RAVANELLO Alain – CHIAPELLO Amandine – CLAVIER Vincent - GARCIA Christine – COLIN Martine – HERBEL Joseph – VIDAL Antoinette – LAUDICINA Patrick CORINO Pierre – PAUL CAMAIL Florence - AMBARD Frédéric – OLIVERO Christophe FERRETTO-REGGI Nicolas - SCHMITT Patrick – BRISPOT John – TOURET Marie-Laure

ABSENTS : BULLE Lucie – VINCENT Nadine – PELEPOL Stéphane

PROCURATIONS :

Monsieur FABRE Thibault a donné procuration à Monsieur RAVANELLO Alain,
Madame LORENZON Céline a donné procuration à Madame PAUL CAMAIL Florence
Monsieur ROUX Jérémy a donné procuration à Monsieur LAUDICINA Patrick
Madame GANZIN Mireille a donné procuration à Monsieur CLAVIER Vincent

Monsieur LAUDICINA Patrick a été désigné secrétaire de séance.

Le secrétariat administratif est désigné comme auxiliaire au secrétaire de séance.

083-218300325-20251202-DELIB202508-DE

Reçu le 04/12/2025

Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de CARCES met en œuvre des actions de solidarité en direction des publics fragiles.

Le budget initial de l'exercice 2025 du CCAS ne permet pas de couvrir l'ensemble des charges. Il est donc proposé au Conseil municipal de verser une subvention complémentaire permettant au CCAS de poursuivre ses missions d'aide sociale locale dans de bonnes conditions.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles relatifs aux compétences communales et au financement du CCAS

VU le budget primitif de la Commune et celui du CCAS pour l'exercice 2025 ;

VU la demande formulée par le CCAS en date du 31 octobre 2025 ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la commission des affaires générales du 24 novembre 2025 ;

L'assemblée après en avoir délibéré à l'**UNANIMITÉ** décide :

- **D'ACCORDER** au Centre Communal d'Action Sociale de la commune de CARCES une subvention complémentaire d'un montant de 6 500 € pour l'exercice 2025.
- **DIT** que cette dépense sera imputée au budget communal, chapitre 65, article 657363, section de fonctionnement.
- **DIT** que Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et des formalités afférentes.

Pour copie conforme,
Le Maire

Alain RAVANELLO



Le secrétaire de séance

Patrick LAUDICINA